

COLLECTIF DU PAYS FERTOIS



NON
AU PÉTROLE ET GAZ DE SCHISTE

ni ici, ni ailleurs,
ni aujourd'hui, ni demain...

<http://colfertois.canalblog.com>

Monsieur Le Préfet

Préfecture de Seine & Marne

12 rue des Saints Pères
77010 Melun cedex

Jouarre, le 20 août 2014

Courrier recommandé avec A/R

Objet : Renouvellement du PERH de Château-Thierry,
demande de documents

Monsieur Le Préfet,

En 2009, il a été attribué un Permis Exclusif de Recherches d'Hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis de Château-Thierry », s'étendant sur une superficie de 779km².

La société VERMILLON MORAINÉ, aujourd'hui détentrice du « permis de Château-Thierry », a présenté le 20 juin dernier une demande de renouvellement de ce permis, dont la première période de 5 ans expire en octobre prochain.

Comme vous le savez, ce dossier préoccupe les citoyens réunis au sein du Collectif du Pays-Fertois.

Lors d'une réunion en Sous-Préfecture de Château-Thierry en date du 25 juin 2013, en présence de madame la Sous-préfète, de représentants de l'Etat (DREAL/ DRIEE) et de représentants de la société Hess Oil France, il nous avait été indiqué que le service instructeur, dans un souci de transparence, se tenait à notre disposition pour nous communiquer les éléments dont nous aurions besoin pour ce dossier.

Nous nous sommes adressés le 10 août dernier à M. Van den Bogaard – (DRIEE IF/SESS-DBSN/SESS/PSS). Celui-ci nous a répondu *“Comme vous le savez sûrement, la DREAL est sous l'autorité du préfet et une telle demande est typiquement de sa compétence. C'est donc lui, ou son représentant, qui vous répondra”*.

C'est dans cet esprit, que nous vous sollicitons aujourd'hui afin de recevoir la copie de la demande de renouvellement du permis de Château-Thierry, formulée par la société Vermillion Moraine. En effet, nous souhaitons vivement avoir connaissance de tous les paramètres de cette demande, à savoir, périmètre, surface conservée, durée, etc. ...

Pour votre information, le collectif Carmen a adressé la même demande à Monsieur le préfet de l'Aisne, le permis de Château-Thierry s'étendant sur les départements de l'Aisne et de la Seine et Marne.

Nous vous remercions par avance de votre réponse et vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Pour le collectif du Pays-Fertois,
isabelle lévy